



## **Pourquoi avez-vous besoin d'une assurance RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE et RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ?**

En dépit de tous les efforts déployés afin de réaliser un travail parfait, vous et/ou votre entreprise pouvez être poursuivi(s) par un client insatisfait; celui-ci alléguant qu'un préjudice, une erreur ou omission a été commis. Votre responsabilité s'étend même aux gestes et actes posés par les sous-traitants que vous employez.

Les préjudices, erreurs ou omissions peuvent entraîner de lourdes pertes financières pour vous ou votre entreprise.

### **Ce que vous devez savoir ...**

#### **La différence entre une assurance responsabilité civile GÉNÉRALE et responsabilité civile PROFESSIONNELLE :**

- La police d'assurance responsabilité civile GÉNÉRALE couvre, entre autres, les dommages corporels et/ou matériels causés à autrui. Elle exclut les pertes financières résultant d'une erreur ou d'une omission professionnelle.
- La police d'assurance responsabilité civile PROFESSIONNELLE couvre, entre autres, les erreurs ou les omissions dont vous êtes légalement tenu responsable dans l'exécution d'un service professionnel.

#### **VOLET - RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE**

L'assurance responsabilité civile GÉNÉRALE vous protège si vous êtes tenu responsable d'avoir causé involontairement un préjudice à un tiers, tels des dommages corporels ou matériels, soit par votre produit, vos activités d'exploitation ou chez votre client. En tant que travailleur autonome ou entreprise, vous répondez de votre propre activité professionnelle ainsi que des actes de vos collaborateurs, de même que de l'omission de mesures importantes dans l'entreprise.



Cette assurance vous permet donc de répondre à l'obligation légale de réparer un préjudice causé à autrui. Sans cette assurance, vous aurez à vous défendre seul si une action en justice est intentée contre vous pour diverses raisons – certaines plus prévisibles que d'autres.

Si vous avez une assurance responsabilité civile GÉNÉRALE, l'assureur est tenu de vous défendre.

Il couvrira les réclamations légitimes formulées contre vous à concurrence du montant de garantie, ainsi que les frais de règlement et de défense. Cette assurance vous procure donc une inestimable tranquillité d'esprit.

L'assurance responsabilité civile GÉNÉRALE, comprise dans votre police d'assurance des entreprises, porte sur quatre types de sinistres :

- un préjudice corporel entraînant des dommages ou des pertes corporels;
- une perte ou un dommage matériel;
- un préjudice personnel, y compris la diffamation orale ou écrite;
- des frais médicaux.

L'assurance responsabilité civile GÉNÉRALE est un moyen abordable de protéger votre entreprise si vous devez faire face à une poursuite. Si vous êtes jugé responsable des blessures d'un demandeur devenu incapable de travailler, vous pourriez être condamné à payer des dommages-intérêts très élevés pour perte de salaire futur. Devant cette éventualité, les assureurs recommandent aujourd'hui la souscription d'une garantie de responsabilité d'au moins 2 000 000 \$, pour être financièrement à l'abri si l'impensable se produit. Après tout, l'assurance est là pour ça.

**Raisons pour lesquelles les entreprises et les professionnels pourraient avoir besoin d'une assurance responsabilité civile GÉNÉRALE :**

- ✓ Parce que par inadvertance vous faites trébucher une personne et elle se blesse sérieusement.
- ✓ Parce que vous pouvez être tenu responsable d'un dommage matériel lorsque vous êtes sur le terrain.
- ✓ Parce qu'un de vos employés est tenu responsable d'un dommage matériel ou d'une blessure corporelle à un tiers.
- ✓ Parce que les frais de défense peuvent être très onéreux.
- ✓ Parce que de plus en plus de contrats requièrent une assurance responsabilité civile GÉNÉRALE.



## VOLET – RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

### **Domaine public versus celui du privé**

Tous les travailleurs qui posent un acte professionnel devraient avoir une assurance responsabilité civile PROFESSIONNELLE que son champ d'activités soit du domaine public ou privé.

### **Qu'est-ce qui est couvert ?**

Tout acte négligent, toute erreur ou omission erronée ou trompeuse commise ou faite, réellement ou prétendument, dans le cadre de la prestation de services professionnels ou résultant du défaut de les fournir.

## **Idées reçues et questionnements fréquents**

### **Nous ne sommes pas exposés à de tels risques.**

Si votre entreprise fournit des services à des tiers contre rémunération – c'est-à-dire confie des travaux en sous-traitance, elle peut présenter un risque important de responsabilité civile PROFESSIONNELLE. Tout comme vous souscrivez de l'assurance pour vos autres risques, la possibilité de responsabilité civile PROFESSIONNELLE est réelle et doit être prise en considération. Contrairement à d'autres types de réclamations, les sinistres de la responsabilité civile PROFESSIONNELLE ne sont pas fréquents mais sont généralement très coûteux, allant de dizaines de milliers à des millions de dollars.

### **Nous n'avons pas eu de réclamation en responsabilité civile PROFESSIONNELLE auparavant.**

Les entreprises subissent aujourd'hui de plus en plus de pression pour satisfaire aux attentes accrues de leurs clients. Ces services accroissent le risque de responsabilité civile PROFESSIONNELLE. Il est d'ailleurs plus important de détenir une assurance responsabilité civile PROFESSIONNELLE aujourd'hui que par le passé, du fait de l'évolution du milieu juridique et des affaires. En effet, en raison du fardeau financier sans cesse croissant des entreprises et du recours plus fréquent aux poursuites comme moyen de résolution de différends, il est plus probable d'être impliqué dans une action en responsabilité civile PROFESSIONNELLE qu'auparavant.

Souvenez-vous que le meilleur moment pour souscrire une assurance est lorsque vos antécédents de sinistres sont favorables et non juste après que vous ayez été désigné dans une



poursuite. De plus, l'absence de sinistres antérieurs peut également indiquer que les pratiques contractuelles et de gestion de votre entreprise sont excellentes.

**Nous utilisons des contrats.**

Des contrats bien rédigés peuvent réduire les risques de responsabilité civile PROFESSIONNELLE. Toutefois, ils ne les élimineront pas tous. Vous pouvez tout de même être poursuivi et vous devrez alors vous défendre.

**Nos contrats ne requièrent pas d'assurance responsabilité civile PROFESSIONNELLE.**

Cela ne vous dégage pas de votre responsabilité; les tiers ont toujours un droit de recours, que vous déteniez de l'assurance ou pas. De plus en plus de clients exigent une assurance responsabilité civile PROFESSIONNELLE dans leurs contrats. Cette pratique est commune dans les domaines de la technologie, de l'automobile, des essais et des appareils médicaux, mais elle est aussi de mise dans d'autres secteurs.

**L'assurance responsabilité civile PROFESSIONNELLE est trop coûteuse.**

En réalité, en tenant compte de la protection qu'elle procure par rapport à l'ensemble de l'assurance souscrite, les primes pour l'assurance responsabilité civile PROFESSIONNELLE ne sont pas très coûteuses. Les réclamations en assurance responsabilité civile PROFESSIONNELLE ne sont généralement pas fréquentes mais tendent à être très importantes allant de dizaines de milliers à des millions de dollars.

**Mon entreprise est petite.**

Les réclamations relatives à la responsabilité civile PROFESSIONNELLE ne sont généralement pas fréquentes mais tendent à être très coûteuses. Les petites entreprises n'ont souvent pas la force financière pour régler une telle réclamation. Sans assurance, cette lourde dépense pourrait forcer une petite entreprise à faire des mises à pied, à couper des avantages sociaux, ou même à faire faillite.

**Nous confions la fabrication à la sous-traitance.**

Vous pourriez être tenu responsable des travaux exécutés pour vous comme par ceux de vos sous-traitants.



Avec un contrat limitatif, vous pourrez réduire vos risques, sans toutefois les éliminer complètement. Il est possible que vous soyez concerné par une poursuite conjointe avec votre sous-traitant et que vous ayez à vous défendre.

**En bref, les entreprises et les professionnels pourraient avoir besoin d'une assurance responsabilité civile PROFESSIONNELLE :**

- ✓ Parce qu'un professionnel peut être poursuivi pour des erreurs réelles ou présumées.
- ✓ Parce qu'une entreprise peut être tenue responsable pour les actes de ses professionnels.
- ✓ Parce qu'un client mécontent = risque de poursuite.
- ✓ Parce que les frais de défense peuvent être très onéreux.
- ✓ Parce que de plus en plus de contrats requièrent une assurance responsabilité civile PROFESSIONNELLE.

Le meilleur plan d'action consiste alors à souscrire une assurance responsabilité civile GÉNÉRALE et une assurance responsabilité civile PROFESSIONNELLE pour votre entreprise.

**Martine Lavoie**

**Directrice de comptes et chef d'équipe**

Courtière en assurance de dommages des entreprises

Assurances professionnelles et solutions spécialisées

T. 1 514 868-6822 SF. 1 800 361-8715 #16822 F. 1 514 657-2906

mlavoie@lussier.co